**CONDITIONS TARIFAIRES DU TENNIS CLUB DE SEVRES**

**COTISATIONS :**

Les cotisations sont dues au plus tard le 1er septembre de l’année sportive.

1. **Réductions : étudiant/retraité/chômeur**

Cette réduction est accordée uniquement sur présentation d’un justificatif valide pour l’année sportive en cours.

La réduction étudiante est accordée aux adhérents de moins de 27ans au 1er septembre, sur présentation d’une carte d’étudiant.

1. **Réductions tarifaires :**

* Une remise de 10% est accordée (jusqu’en septembre), pour **3 membres qui vivent sous le même toit**.
* Pour 4 membres et plus qui vivent sous le même toit : 15% (jusqu’en septembre)
* Pour les enfants du loisir qui sont inscrits en « Club Junior « ou Club Ado « en double créneaux, une remise de 10% est accordée (jusqu’en septembre).
* A partir du 1er février, une réduction de 30% est accordée sur les cotisations uniquement pour un nouvel adhérent.

**Attention, les remises ne sont pas cumulables !**

**ENSEIGNEMENT :**

1. **Acompte cours collectif :**

Lors de votre pré-inscription sur notre site internet un acompte obligatoire vous est demandé de verser par carte bancaire.

**L’acompte reste acquis au club en cas de désistement après le 15 juillet.**

1. **Règlement :**

Le règlement complet des cours collectifs est dû avant le 30 septembre. Vous pouvez régler au secrétariat par CB comptant, espèces ou plusieurs chèques (les chèques vacances ne sont pas acceptés). Vous pouvez également régler sur notre site internet onglet « espace adhérent/réservation « puis onglet « mes factures « , par CB comptant ou jusqu’en 2 fois, (pour que le paiement en 2 fois soit accepté, merci de vérifier si votre CB n’est pas en fin de validité, sinon le paiement sera refusé ou les prélèvements seront rejetés).

**Sportivement,**

**La Direction du Tennis Club de Sèvres.**

**Le 01/05/2024**